

STATUT D'AMENDEMENT N° 2003-7

AFIN D'AMENDER LES STATUTS ADMINISTRATIFS DE L'INSTITUT CANADIEN DES ACTUAIRES (Nomination des vice-présidents au sein des Directions)

ATTENDU QUE l'Institut a fait l'objet d'une restructuration en juillet 2000 suite aux recommandations du Groupe de travail sur la restructuration;

ATTENDU QUE cette restructuration impliquait l'établissement d'un certain nombre de Directions chargées d'importantes responsabilités et devant se rapporter au Conseil d'administration;

ATTENDU QUE, au moment où les Directions furent établies, il a été convenu que les présidents des Directions seraient nommés par le Conseil d'administration, mais que les vice-présidents seraient nommés par les membres de chaque Direction;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration, en vertu de l'expérience acquise au cours des dernières années relativement à cette nouvelle structure, est d'avis qu'il est dans l'intérêt des membres et de l'Institut que les vice-présidents des Directions soient également nommés par le Conseil d'administration;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration a discuté de cette question lors d'une réunion tenue le 26 août 2003 et qu'il a reçu copie des amendements proposés à l'égard des versions anglaise et française des Statuts administratifs de l'Institut le 2 septembre 2003;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration est d'avis qu'il est dans l'intérêt des membres et de l'Institut d'adopter lesdits amendements aux Statuts administratifs, tel qu'indiqué dans les documents transmis aux membres du Conseil d'administration le 2 septembre 2003;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

1. **QUE** les versions anglaise et française des Statuts administratifs de l'Institut soient modifiées, tel qu'indiqué dans les documents ci-joints (en l'occurrence l'Annexe G), transmis aux membres du Conseil d'administration le 2 septembre 2003;
2. **QUE** chacun des amendements susmentionnés et adoptés par le Conseil d'administration entre en vigueur le 1^{er} novembre 2003, sous réserve de leur confirmation par les membres le 30 octobre 2003 à l'occasion de la séance des affaires générales présentée dans le cadre de l'assemblée générale de l'ICA.

Adopté par les membres du Conseil d'administration le 10 septembre 2003 et confirmé par les membres de l'Institut le 30 octobre 2003 à l'occasion de la séance des affaires générales présentée dans le cadre de l'assemblée générale de l'ICA.

Président

Secrétaire-trésorier